

**MAIRIE
DE
SAINT ROMAIN**

CHARENTE

Code Postal 16210

Tel : 05 45 98 51 25
Fax : 05 45 98 56 96

Le Petit Rominois

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES

⇒ ❄ Décembre 2017 N° 45 ❄ ⇐

Le Mot du Maire

Chères Rominoises, Chers Rominois,

En ce début d'année, je vous présente, au nom de toute l'équipe municipale mes meilleurs vœux, en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé. Que cette année 2018 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et ainsi que vos proches.

Si pour certains, l'année qui commence marque le temps de l'espoir, du renouveau, et des bonnes résolutions, pour d'autres, c'est le temps du deuil, des pleurs et des difficultés, permettez-moi d'avoir une pensée pour toutes ces familles si cruellement touchées lors de ces derniers événements tragiques, j'adresse à tous un message d'espoir et de chaleur humaine. Que cela ne fasse pas oublier la magie de Noël. Les fêtes de fin d'année sont des moments d'échanges et de retrouvailles, partageons ces instants de bonheur avec notre famille, enfants, petits-enfants et amis. Profitons de cette période qui réchauffe nos cœurs et apporte la joie.

Cette année, le repas traditionnel aura lieu le 14 janvier 2018 pour tous les Aînés qui habitent la commune et qui ont plus de 65 ans. C'est un moment privilégié qui permet de se rassembler, de se retrouver dans la convivialité. Ce repas est préparé et servi par le Conseil Municipal, nous espérons que vous répondrez tous présents. Un coupon réponse est au dos de ce journal, n'oubliez pas de le remplir ou de téléphoner à la mairie pour vous inscrire au 05 45 98 51 25.

Comme déjà annoncé lors de notre dernier journal l'aménagement du bourg se poursuit. De nombreux imprévus surgissent, tel que le changement des canalisations d'eau potable, mais aussi de celles des eaux pluviales, tout ceci nous retarde dans l'avancement du projet, mais ne vaut-il pas mieux effectuer ce travail avant de continuer cet aménagement ! C'est un gros chantier, pour Saint Romain des réunions sont programmées tous les lundis après-midi. Le Conseil Municipal est conscient de la gêne occasionnée par cette opération, je voudrais en toute simplicité remercier les riverains qui prennent part à nos travaux et qui nous soutiennent, car ils savent que nous aurons tous plaisir à retrouver un bel espace de vie.

Notre lotissement des Hauts de Fontblanche est terminé depuis début 2017, il rencontre un certain succès. En effet, sur 12 lots à vendre, 3 terrains sont achetés, et 3 autres sont retenus, c'est une belle performance. Le prix du m² est de 8.71€ TTC, montant très attractif, nous espérons conquérir de nouveaux habitants et permettre à notre commune une attractivité complémentaire.

Le dossier de mise aux normes et de restauration des pistes forestières a été accepté et subventionné par l'Etat, nous attendons les arrêtés avant de lancer le programme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre commune comme 49 autres ont intégré la nouvelle communauté de communes Lavalette Tude et Dronne. Voici la liste : Aubeterre sur Dronne, Bardenac, Bazac, Bellon, Bessac, Blanzaguet-St-Cybard, Boisne La Tude, Bonnes, Bors de Montmoreau, Brie sous Chalais, Chadurie, Chalais, Châtignac, Combiers, Courgeac, Courlac, Curac, Deviat, Edon, Fouquebrune, Garde-Le-Pontaroux, Gurat, Juignac, Laprade, Les Essards, Magnac-Lavalette-Villars, Médillac, Montboyer, Montignac le Coq, Montmoreau, Nabinaud, Nonac, Orival, Pallaud, Pillac, Poullignac, Rioux Martin, Ronsenac, Rouffiac, Rougnac, Saint Avit, Saint Laurent des Combes, Saint Martial, Saint Quentin sur Chalais, Saint Romain, Saint Séverin, Salles Lavalette, Vaux-Lavalette, Villebois-Lavalette, Yviers.

Espérons qu'avec ses 18523 habitants cette nouvelle entité aura une taille suffisante et que nous serons plus forts pour le développement de notre commune et du territoire.

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, Christian MONTENON que vous connaissez tous sera l'agent recenseur. Une fiche jointe à ce journal vous expliquera la nécessité de se faire recenser.

Je ne voulais pas terminer mon propos sans remercier tout particulièrement les adjoints, les conseillers municipaux pour leur investissement, le personnel communal et les responsables des associations pour leur implication dans la vie quotidienne.

Au nom du Conseil Municipal, du personnel communal, et de moi-même, nous vous présentons en ce début d'année, nos vœux de bonheur, santé et réussite pour vous et vos familles.

Lucette TERRACOL



ÉTAT CIVIL

INFORMATIONS suite

Naissance :

Le 4 Novembre 2017 **Elina, Gabrielle, Adeline GINDRE** est née à Saint Michel (Charente), fille de **Clément Louis-Albert GINDRE** et de **Mélanie Maryline Corinne FLEURY** domiciliés 6 Lotissement Les Vignes.



Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Décès :

Mme Claire BARRIERE épouse de **M. Jean-Jacques AURIAC** est décédée à Saint Privat des Prés commune déléguée de Saint Privat en Périgord, le 4 Novembre 2017 à l'âge de 79 ans. Elle demeurait au N°13 Lotissement La Forge.

Mme Henriette BEUNE épouse de **M. Raymond BLANC** est décédée à Barbezieux Saint Hilaire, le 19 Novembre 2017 à l'âge de 88 ans. Elle demeurait au N°10 Lotissement La Forge.

A ces familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUX HABITANTS :

Rue du Mondoux :

Mme BASSOULET et ses enfants au N°5.

Lotissement Les Vignes :

Mme DUFOUR Nadine au N°8.

Bienvenue à tous

INFORMATIONS

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Chalais :

Ouverture au public les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Fermée les mercredis et vendredis toute la journée.

Offre d'emploi

L'ADMR recherche des aides à domicile

Vous interviendrez au domicile de particuliers pour les accompagner dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne.

Vos missions principales sont :

- Assurer les soins d'hygiène et de confort (aide à la toilette, l'habillage, change...) pour personnes peu dépendantes à très dépendantes,
- l'entretien courant du logement,

- l'aide à la préparation des repas,
- l'entretien du linge, les courses,
- le coucher

Amplitude horaire 7h à 20h30 avec coupure. 1 weekend sur 2 travaillé (jour de repos en compensation).

Permis B et voiture obligatoire, avec remboursement kilométrique suivant la convention collective.

Qualités attendues : organisation, autonomie, adaptabilité, prise d'initiative, respect de la vie privée, capacité d'écoute, bon relationnel.

Recensement pour le Service National :

Une obligation, (un rappel !)

Tout citoyen, garçon ou fille, **âgé de 16 ans** est désormais tenu de se faire recenser dans le mois qui suit sa date d'anniversaire **à la mairie** de son domicile, muni de sa carte d'identité ainsi que du livret de famille de ses parents. Vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national ».

Toujours un petit rappel sur la divagation des chiens.

Malgré notre rappel sur la divagation des chiens, aucune amélioration n'a été constatée. Il faut savoir que tout contrevenant est passible d'une amende.

Le Multiple Rural

Mme Dupuy vous informe des horaires de la superette :

Le lundi 9h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h30

Les mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h30

Le **jeudi** et le **samedi** de 9h00 à 12h30 **fermé l'après midi**

Et le dimanche de 9h30 à 12h00

La superette sera fermée le 25 et 26 Décembre 2017 ainsi que le 1^{er} et le 2 Janvier 2018.

n'hésitez pas à signaler à Mme DUPUY vos commandes

☎ 05 17 21 60 97

Mme DUPUY vous remercie de votre fidélité, et vous souhaite pour 2018, une bonne et heureuse année et une bonne santé

Les activités du Conseil Municipal :

Réunion du mardi 19 septembre 2017 :

Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

Suite à l'entrée de deux nouvelles communes dans le syndicat mixte de la fourrière il y a lieu de modifier les statuts. Il s'agit des collectivités de Bellevigne et Bonneville.

Signature de la convention pour le placement des animaux en fourrière

Suite à l'actualisation de la convention d'adhésion au syndicat mixte de la fourrière il est nécessaire de se prononcer sur ce nouveau modèle. Ce CM approuve ce projet.

Demande d'aide d'urgence alimentaire et de relogement d'une personne

Mme le Maire présente au CM les factures d'hébergement et d'alimentation pour un montant de 942.85€ concernant la période du 21 juin au 4 juillet pour une personne résidente sur notre commune n'ayant ni ressources, ni famille. Avec l'aide de la municipalité et de bénévoles elle a pu retrouver un logement à Chalais.

Tarif chauffage

Comme tous les ans il est nécessaire de revoir le montant des charges locatives concernant le chauffage des logements communaux ainsi que pour les utilisateurs des bâtiments communaux. A ce jour le tarif était de 0.085€ le Kilowattheure. Suite à une augmentation des coûts de l'entretien et de l'exploitation de la chaudière le CM décide de fixer le prix du kilowatt à 0.087€ à compter du 1^{er} novembre 2017.

Recensement de la population en janvier 2018 (nomination d'un agent)

Le recensement de la population de notre commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Le C.M accepte de nommer M. MONTENON Christian en tant qu'agent recenseur et Mme HERVOCHE Nadia comme coordonnatrice.

Point sur les travaux : Avenant Lafaye, prolongation de travaux

Suite à des travaux modificatifs et complémentaires, l'entreprise Lafaye a établi un devis pour ces nouvelles prestations. Le CM accepte le devis de ces travaux supplémentaires pour un montant de 13 013.41€ TTC. Afin de vérifier le bon fonctionnement des branchements d'assainissement un devis sera demandé pour effectuer le contrôle.

Bâtiment pour la chasse

M. BONNET Jean-Daniel Président de la société de chasse de Saint Romain vient présenter au CM sa demande de local pour dépecer le gros gibier. Plusieurs solutions sont évoquées : bâtiments en dur ou mobile avec obligation de raccordement sur le réseau d'assainissement. Une décision sera prise ultérieurement. A discuter aussi avec les autres sociétés de chasse.

Questions diverses

Présentation du devis de la société Dutartre pour le contrôle et l'hydrocurage des réseaux pour un montant de 1 857€.

Réunion du samedi 11 novembre 2017 :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport fait état des volumes traités et des coûts de ce service. Après cette présentation le C. M. adopte celui-ci.

Approbation du rapport de la CLECT du 25 septembre 2017 concernant l'extension de la compétence scolaire au territoire de l'ex CDC Horte et Lavalette

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) de la CDC Lavalette Tude Dronne qui s'était réunie le 25 septembre 2017 concernant les modalités de calcul du transfert de charge provisoire incombant aux communes de l'ex CdC Horte et Lavalette compte tenu de l'extension, de la compétence scolaire à ce territoire.

Modification des compétences de la CdC concernant le maintien de la DGF Bonifiée.

Afin que la CdC continue à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée il est nécessaire de modifier les statuts de celle-ci. Cette modification vise seulement à « toiletter » le libellé des statuts de la CdC mais en aucun cas sur le fond des compétences de celle-ci.

Délibération concernant l'adhésion de nouvelles communes au SIAEP du Sud Charente.

Trois nouvelles communes ont formulé une demande d'adhésion au SIAEP du Sud Charente à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce sont les collectivités de Ladiville, Etriac et Val de Vignes. Le SIAEP s'est prononcé favorable à ces demandes. Celles-ci doivent également être approuvées par les communes membres du syndicat à la majorité qualifiée.

Fédération des chasseurs (FDC16) signature de la convention de gestion des déchets de venaisons.

Compte tenu de la recrudescence de la tuberculose il y a lieu de prendre des dispositions pour les déchets de venaisons. Une convention entre la FDC16 et la commune doit être signée. La municipalité assurera sa quote-part de financement à raison d'un montant annuel de 100€. Compte tenu de la limitation du tonnage sur la route communale, le bac à viscères a été déplacé sur la piste forestière en bordure de la route départementale n°21.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade et création de poste

Après avis du Comité Technique le CM doit fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de classer un membre du personnel.

Réunion du samedi 11 novembre 2017 (suite):

Programme de voirie 2018

A la demande de la CDC la commission voirie se réunira pour définir les travaux à effectuer en 2018.

Point sur les travaux

Mme le Maire informe le CM de l'avancement des travaux de rénovation du bourg. Après contrôle des réseaux d'eau pluviale il s'avère indispensable de remplacer une partie des anciennes canalisations défectueuses. Ces travaux seront réalisés en partie par l'entreprise Naudin.

Questions diverses

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la préfecture concernant les festivités de fin d'année en matière de sécurité.

Une demande pour la pose d'un lampadaire supplémentaire à côté de la maison de randonnée a été faite au SDEG.

Réunion du lundi 18 décembre 2017 :

Repas des Aînés prévu le 14 janvier 2018.

Le traditionnel repas des Aînés aura lieu le 14 janvier 2018 est sera animé par l'orchestre DIAPASON.

Convention pour entretien et réparation des bornes incendies

Mme le Maire explique que dans le cadre juridique, les communes ont en charge la réalisation des points d'eau utilisés par les services d'incendie et de secours en cas d'urgence. Le Maire est aussi responsable de la bonne gestion de ces points incendies ainsi que de leur aménagement et approvisionnement en eau. Il est donc nécessaire de signer une convention, relative à l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie, avec la société AGUR.

Réunion du lundi 18 décembre 2017 (suite) :

Location logement 18 Rue de la Mairie.

Suite au départ de Mme MERVILLE du logement situé 18 Rue de la Mairie, il est nécessaire de statuer sur les demandes de remplacement. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer cette location à M. CONESA sous réserve qu'il fournisse une caution.

Point sur les travaux

Mme le Maire informe le CM du déroulement des travaux avec les imprévus du chantier.

Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le versement de l'IFSE (Indemnité des Fonctions, des Sujétions et d'Expertises) et du CIA (Complément Indemnitaire annuel).

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes existantes versées au personnel de la fonction publique. Il doit être mis en place au 1^{er} janvier 2018.

Voirie

La commission voirie a suivi nos voies communales pour définir les travaux de réparations à prévoir pour l'année 2018 dans le cadre de l'intercommunalité.

Préparation du journal

Toutes les associations sont invitées à participer à l'élaboration du petit Rominois.

La Société de chasse



La société de chasse

La société de chasse « Diane » a le plaisir de présenter ses meilleurs vœux pour 2018 à toutes les Rominoises, à tous les Rominois et, d'ailleurs, à tous les habitants de la Terre ... et de ses alentours...

Le président et son conseil d'administration vous informent, dès aujourd'hui, des festivités à venir :

- Dimanche 4 Mars 2018 : Repas à partir de 12h 30.

- Dimanche 1er Juillet 2018 : Repas champêtre autour des sangliers à la broche, lors de la journée festive.

Gastronomes aimant être autour d'une bonne table, venez vous joindre à nous pour partager un bon moment de rires et d'amitié ...

Renseignements et inscriptions : Jean-Daniel BONNET 06 68 69 57 63

LE VELO CLUB

Le **VELO CLUB SAINT ROMAIN** : (Les membres du bureau et licenciés) vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018 et vous informent des manifestations qu'ils souhaitent organiser dans le premier semestre de la nouvelle année :

- **Samedi 27 Janvier** : Galette des rois.
- **Samedi 21 Avril** : Course à Saint Romain.
- **Samedi 26 Mai** : Course à Nabinaud.
- **Samedi 30 Juin** : Course à Saint Severin.
- **Mercredi 15 Août** : Course à Bors de Montmoreau.

L'assemblée générale a eu lieu le 14 Octobre 2017 à la suite de laquelle une nouvelle trésorière a été élue : Mme Marie-Noëlle a été élu trésorière suite à la démission de Mme POURTIER Brigitte, le reste du bureau est inchangé.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au repas du Téléthon ainsi que tous les marcheurs, vététistes et cyclos qui ont emprunté les circuits sportifs qui leurs ont été proposés. Les enfants de l'école qui à leur façon ont contribué à la réussite de cette journée de solidarité. Après 13 années le Vélo Club va prochainement changer ses couleurs.



Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente également ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous vous donnons rendez-vous en 2018 dans la simplicité et la convivialité. Nous manquons de volontaires toutes les bonnes âmes sont les bienvenues.

L'A.D.M.R.

Rappel de la personne responsable de l'association pour notre Commune :

Mme CLOUZEAU ☎ : 05 45 98 17 01

Une permanence est assurée à Aubeterre ☎ 05 45 98 40 81 (numéro d'urgence)

Le 05 45 37 00 50 est à votre disposition pour toutes informations.

Les enfants et le personnel ont été gâtés par le Père Noël. Un repas avec le personnel et les bénévoles a eu lieu en cette fin d'année.

En avril, un goûter sera distribué aux personnes aidées comme tous les ans, et une kermesse aura lieu au mois de juillet. L'ADMR est toujours présente, avec tous ses employés pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin.

Depuis le 30 janvier 2017 l'ADMR d'Aubeterre ne livre plus les repas, pour bénéficier de ce service il faut se rapprocher de l'ADMR de Chalais qui fait le portage de repas sur tout le canton d'Aubeterre.

Mme LEPERRE présidente de l'ADMR depuis 2004 a annoncé en octobre le souhait de quitter la présidence de l'association après de longues années de bénévolat. Elle avait commencé l'ADMR en 1994 comme responsable de la formation du personnel et 1^{er} vice-présidente. Elle sera remplacée par M. BENOIT.

Nous la remercions très sincèrement pour sa disponibilité, ses compétences et son dévouement.

Le Président, les bénévoles et le personnel de l'ADMR vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Bonne Année et Bonne Santé à tous.

Vie Scolaire

Effectifs à la rentrée :

13 élèves font l'effectif de la Directrice Mme RULIN qui dirige la classe des petits (GS, CP, CE1).

La classe des grands rassemble 22 élèves (CE2, CM1, CM2) encadrée par M. MATHE.

Représentants de parents d'élèves :

Mme OLIVIER, Mme DOUGAL, Mme TERMOTE et M. LE HIR.

Intervenants :

Mme GABRIEL Corinne aide à la gestion des GS.

Mme PRIAT Elodie assure la surveillance de la cantine, de la garderie et l'interclasse du midi.

Mme BONNET et Mme CAILLAT DUBUC interviennent en alternance le lundi après-midi à la bibliothèque.

Mme VIGIER Chantal intervient chaque jeudi après le déjeuner pour la lecture d'album dans le cadre de « lire et faire lire ».

Activités scolaires :

Fêtes de Noël

Les enseignantes ont emmené les élèves au cinéma le matin. Comme l'année dernière un cadeau collectif a été offert, et un livre à chacun. Après le traditionnel arbre de Noël les petits objets sur le thème de Noël fabriqués par les enfants ont été mis en vente.



Les Ordures Ménagères

Jours de collecte : depuis le 3 avril 2017

SACS JAUNES :

Règle générale : les vendredis tous les 15 jours depuis le 07/04/2017 sauf cas particuliers pour certains villages (Puycheni, l'Aubrie, Le Petit Mainot, Thiollet et Foncharrière) qui sont collectés les jeudis après-midi tous les 15 jours depuis le 13/04/2017 et Le Marzat qui est collecté le mardi après-midi tous les 15 jours depuis le 04/04/2017.

SACS NOIRS :

Règle générale : tous les jeudis après-midi depuis le 06/04/2017 sauf cas particuliers pour certains villages (Puycheni, l'Aubrie, Le Petit Mainot, Thiollet et Foncharrière) qui sont collectés tous les lundis après-midi depuis le 03/04/2017 et le village de Laporte qui est collecté tous les lundis matin depuis le 03/04/2017.

Pour plus d'informations, contactez le N° Vert 0 800 500 429 ou bien le site internet www.calitom.com

Vous disposez de trois endroits pour déposer le verre :

Place de l'Ecole

Lotissement les Vignes

A côté du garage communal

Lorsque qu'il y a un endroit où la benne est pleine, il serait judicieux de déposer ce verre dans l'une des autres citées ci-dessus, il en va de même pour les sacs noirs. Merci de votre compréhension.

Déchetterie de Nabinaud : ☎ (05 45 98 40 75)

Déposez désormais vos CD et DVD en déchetterie, ne les jetez plus dans votre sac noir, ils seront ainsi recyclés.

Mise en place d'un nouveau service d'élimination des pneus. Pour les particuliers, un service de dépôt est accessible à des dates précises, sur le site de Poullignac sur inscription uniquement en appelant le numéro vert de Calitom 0 800 500 429. Les dépôts sont limités à 4 pneus par foyer pour les véhicules légers et 2 pneus pour les motos. Ce service est gratuit. Les dates de collecte sont remises par simple demande soit auprès de l'agent de déchetterie soit au numéro vert 0 800 500 429, ou sont disponibles sur le site Internet www.calitom.com. La prochaine collecte aura lieu le mardi 6 mars 2018.



Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et samedi de 9 h 12 h et de 14 h 18h.

Et le mardi de 9 h à 12 h.

Fermeture les mardis après-midi les mercredis vendredis et dimanches toute la journée.



L'Association Loisirs

L'Assemblée Générale du 2 Novembre a réuni les membres du Conseil d'Administration et un bon nombre d'adhérents soit environ 30 personnes.

Pour l'année 2017, l'association compte 41 adhérents.

Pour chaque randonnée, la participation varie entre 15 et 20 marcheurs.

Les randonnées ont lieu chaque mardi matin à 9h et le covoiturage se pratique régulièrement.

Il est proposé la mise en place de deux circuits, le circuit habituel d'environ 11 km et un circuit plus court de 7 km

Les distances parcourues varient entre 8 et 12 km.

Il est rappelé que pendant les mois de Juillet et Août le départ de la randonnée serait à 8h30 au lieu de 9 heures.

Compte rendu des principales activités de l'année 2017 :

La préparation du programme des randonnées a lieu tous les deux mois à la maison de la randonnée, la prochaine aura lieu le lundi 4 Décembre. Cette réunion est ouverte à tous les adhérents

Quelques faits marquants de l'année 2017 :

- Mardi 3 Janvier : Randonnée à Saint Romain suivie de la dégustation de la traditionnelle galette des rois
- Mardi 28 Mars : Marche à Saint Pierre du Palais (17) suivie d'un repas au restaurant « La Laiterie » à Messant commune du Fouilloux.
- Mardi 23 Mai : Voyage annuel, en bus, à Bergerac. Randonnée puis repas au restaurant « Le Dix Vins » à Bergerac et visite de la ville par un guide de l'Office de Tourisme.
- Mardi 13 Juin : Randonnée à Brie sous Chalais avec les marcheurs de Brie qui nous ont offert comme d'habitude un superbe pot de l'amitié.
- Mardi 27 Juin : Randonnée autour de l'étang de la Jemaye puis pique-nique
- Mardi 19 Septembre : Randonnée à partir du Moulin de Poltrot à Nabinaud avec les marcheurs de Brie suivie d'un repas offert par notre association.
- Mardi 17 Octobre : Randonnée à Saint-Méard de Dronne (24), suivie d'un repas au restaurant à Saint-Victor.

Renouvellement des membres du Conseil d'administration :

Tiers sortant

Trésorier adjoint : PETIT Christian

Secrétaire : SEGALINI Martine

Suite au départ de Michèle DORET, Présidente, un appel à candidature pour son remplacement a été fait .M. TALLON se porte candidat. Il est élu à l'unanimité

Le nouveau conseil est composé comme suit :

Président : TALLON Jean-Marie

Vice-Présidente : CABOS Mado

Trésorière : COUBES Myriam

Trésorier Adjoint : MARCELIN Gérard

Secrétaire : SEGALINI Martine

Secrétaire Adjointe : TOURNESSI Jacqueline

L'association remercie Mme DORET pour toutes ces années de bénévoles et lui souhaite une retraite bien méritée.

Projet de sortie pour l'année 2017 :

Pour l'année 2017 il est proposé Chassenon, Périgueux, Cognac ou La Vallée de la Vézère.

Le choix se fera lors des prochaines réunions.

Pour l'année 2017-2018 la cotisation reste fixée à 22 euros.

En cette fin d'année, l'Association présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents et leur souhaite de belles randonnées.

Association Gym Amitié Détente



L'Association vous souhaite une bonne et heureuse année 2018

Si vous avez besoin : d'une petite activité physique, ou de vous changer les idées, venez nous rejoindre à la Salle des Fêtes.

Dany vous y accueillera avec plaisir.

Tous les Jeudi de 18 H 30 à 19 H 30

**Pour tous renseignements, téléphonez
au 05 45 98 59 18**



AMICALE DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES DU SANG



DE L'INTENTION A L'ACTION

Dans notre société moderne, une nouvelle manière de manifester une indignation, de proposer un changement de la loi, de dire son accord ou son désaccord avec ceux qui nous gouvernent est apparue : la pétition sur Internet. C'est devenu un réflexe, il devient réconfortant de savoir que des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes se reconnaissent dans telle ou telle prise de position.

Imaginons un instant que les blessés ou les malades ayant besoin d'une transfusion de produits sanguins lancent une pétition pour obtenir du sang prélevé dans leur pays, provenant de donneurs n'ayant aucun intérêt financier à cacher leur état de santé, appelés à ne pas se fatiguer excessivement grâce aux délais prescrits entre deux dons. Imaginons qu'ils réclament que la transfusion soit assurée par un service public compétent et désintéressé.

Vous obtiendrez, soyons en persuadés, des millions de signatures pour un tel système de transfusion. Or c'est tout simplement celui de notre pays.

Alors comment se fait-il que moins de 6% des habitants de nos Communes en âge de donner se présentent à nos collectes ? A Saint-Romain 12 habitants ont donné au moins une fois leur sang en 2016, ils n'en seront jamais assez remercié car ils sont des exemples à suivre.

Ne vous contentez plus de nous soutenir, donnez un peu de votre temps, un peu de votre sang, nous vous accueillerons dans la famille conviviale des donneurs bénévoles.

Donneurs, anciens donneurs et futurs donneurs, notez la date de notre **Assemblée Générale : mercredi 14 mars 2018 à 19 heures à la salle des fêtes de Chalais.**

En 2018, les 5 collectes pour la région de Chalais auront lieu dans cette même salle des fêtes les lundis 15 janvier, 19 mars, 28 mai, 20 août et 29 octobre à partir de 16 heures 30.

Ces collectes seront annoncées par voie d'affiches que nous distribuons largement grâce à l'amabilité de nos commerçants.

Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre Commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac selon vos disponibilités.

Pour tout renseignement s'adresser

- au Président de l'Amicale Marc Dufлот 25 rue de la Montagne Verte 16210 CHALAIS

Tel 05 45 98 27 93 Email annie.dufлот@laposte.net

- au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 SAINT MICHEL Tel 05 45 91 46 44



Aiguilles, seringues, scalpels, bandelettes... Ces déchets de soins usagés, qu'ils soient piquants, coupants ou tranchants présentent des risques. Attention, pour les jeter, il n'existe qu'une seule solution : les boîtes hermétiques gratuites DASTRI disponibles en pharmacie !

Si vous êtes en auto-médication et utilisez des seringues, aiguilles, scalpels, lancettes, cathéters..., ces déchets disposent d'une filière de collecte et de traitement spécifique. Ils présentent en effet des risques de blessures ou de piqûres avec transmission de germes, bactéries ou virus, pour ceux qui les manipulent. Cela peut concerner vos proches, les agents de collecte ou de tri lorsqu'ils sont mis par mégarde dans les sacs noirs ou les sacs jaunes.

Si vous réalisez vous-mêmes vos soins à domicile (diabète, hépatite, hémophilie..) ou administrez des soins à votre animal, soyez très vigilants après utilisation des aiguilles, seringues, lancettes...

Vous pouvez vous procurer une boîte spécifique gratuitement en pharmacie. En effet, grâce à l'éco-organisme DASTRI, la majorité des pharmacies du département dispose de contenants hermétiques sur demande. Une fois chez vous, vous y placez vos déchets médicaux. Puis une fois pleine, vous la rappez à votre pharmacien qui pourra vous en remettre une nouvelle.

La liste des pharmacies partenaires en Charente sur le site internet www.dastri.fr

Des agents d'Atrion, le centre de tri départemental des sacs jaunes situé à Mornac, sont régulièrement blessés ! Les conséquences sont lourdes : analyses, suivi médical régulier pendant plusieurs semaines, stress et angoisse.

Une information de Calitom - www.calitom.com – n° vert 0 800 500 429

Le repas des anciens



*Le Dimanche 14 janvier 2018 aura lieu le repas des aînés à la salle des Fêtes à 12 heures. Toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans ou plus y sont conviées gratuitement. Nous vous demandons de bien vouloir **vous inscrire** en retournant le coupon ci-joint à la **Mairie** de Saint Romain **dès que possible**. Si vous désirez vous faire accompagner par quelques parents ou amis vous pouvez les inscrire moyennant une participation de **18 € par personne**.*

Coupon réponse

*Monsieur _____, Madame _____, participeront au repas
des Aînés.*

Nous serons accompagnés par _____ personnes.